Statement

Secretary of State for External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

92/19

TELLE QUE PRONONCÉE

ALLOCUTION DE

L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

ÀLA

XXII^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

NASSAU (Bahamas) Le 19 mai 1992



Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Mesdames et Messieurs et chers amis,

Je suis très heureuse d'être ici à Nassau pour diriger la délégation canadienne à la XXII Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA). Je me souviens tout spécialement de cette même époque, l'année dernière, à Santiago, où j'ai assisté pour la première fois à une Assemblée générale de cette organisation.

Au nom de la délégation canadienne, je voudrais vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection. Le programme est chargé et nous devrons prendre des décisions difficiles. Je tiens toutefois à vous assurer de l'appui sans faille de la délégation canadienne dans l'exécution de vos importantes responsabilités.

Je désire également remercier le gouvernement des Bahamas de son accueil exceptionnel et des dispositions prises pour la rencontre. La beauté naturelle et la tranquillité de Nassau nous offrent un cadre reposant, particulièrement propice pour aborder les nombreuses questions à l'ordre du jour.

Le Canada est fier d'appartenir à l'organisation régionale la plus ancienne qui soit. Nous avons adhéré à l'OEA parce que nous souhaitions devenir, au sein des Amériques, un partenaire dynamique et à part entière. Je suis d'ailleurs heureuse de constater qu'en dépit du fait que nous n'en sommes qu'à notre deuxième année au sein de l'Organisation, nous avons déjà cheminé dans cette voie.

Nous avons consacré des efforts considérables aux travaux de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui a accompli des progrès impressionnants en dépit d'une opposition venue de plusieurs parts. Les droits de la personne ne souffrent aucune réserve et il ne peut y avoir de compromis en ce qui concerne leur défense.

La Commission doit elle-même rester active à son plus haut niveau, c'est-à-dire au niveau des Commissaires que nous élisons nous-mêmes. Elle doit rester indépendante et spécifique et elle doit être objective, soulignant les progrès accomplis, le cas échéant, ou condamnant si cela s'avère nécessaire.

Monsieur le Président, j'exhorte tous les membres à appuyer le travail de la Commission de manière à ce que sa voix résonne, puissante et crédible, pour la défense des droits de la personne. Si nous négligeons de le faire, nous laisserons le terrain à des organisations qui n'appartiennent pas au système interaméricain. Notre organisation doit manifester sa détermination sans équivoque à l'égard de cette question des plus importantes.

Le Canada se réjouit aussi du travail accompli par la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et de la coopération grandissante entre cette dernière et la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Les droits de la femme sont essentiels aux progrès de l'ensemble de la question des droits de la personne et je me réjouis du fait que le Canada ait adhéré, l'automne dernier, aux trois conventions interaméricaines sur les droits des femmes. Cet événement mémorable a coïncidé avec le premier anniversaire de l'adhésion du Canada à la Commission interaméricaine des femmes (CIF).

La participation du Canada au Comité exécutif de la Commission, si elle devait se concrétiser, nous permettrait de contribuer directement au règlement de questions stratégiques qui touchent les femmes et l'ensemble de la population des Amériques.

La paix et la sécurité dans notre partie du globe constituent des préalables absolus aux progrès dans d'autres sphères. Par suite de la résolution adoptée l'an dernier sur la sécurité et la non-prolifération, on peut constater des progrès considérables au chapitre de la redéfinition et de la mise à jour de ce concept.

La portée de la sécurité a été élargie de manière à inclure, en sus des traditionnelles questions d'ordre militaire, des questions telles que le développement économique, les droits de la personne, la lutte contre le trafic illégal des drogues et la protection de l'environnement. Le Canada désire que ce travail se poursuive.

Le dossier de l'environnement et, dans le contexte ainsi défini, des pêches hauturières, intéresse particulièrement le Canada et, de fait, l'ensemble de l'hémisphère. Depuis de nombreuses années, le Canada doit lutter contre la surexploitation que des navires étrangers infligent à d'importants stocks de poissons en bordure immédiate de notre zone de 200 milles. Cette surpêche a contribué à la crise que connaît actuellement l'industrie des pêches de la côte est.

La surexploitation des stocks qui chevauchent la zone de 200 milles, qui est contraire à de saines pratiques de conservation et de gestion, constitue un problème pour plusieurs États côtiers ici présents -- de l'Alaska à la Terre de feu, en passant par Terre-Neuve. Au Sommet de Rio, le mois prochain, nous demanderons à la communauté internationale de définir des principes et des mesures en vue de conserver ces ressources, et de convoquer d'urgence une conférence internationale pour régler ce problème d'une façon qui respecte l'esprit de la Convention sur le droit de la mer.

Il s'agit d'une initiative menée au départ par le Canada de concert avec le Chili et l'Argentine. Elle rallie maintenant plusieurs États d'Amérique du Sud, des Antilles et d'Amérique centrale, et bénéficie de l'appui de pays de toutes les régions du globe. Nous devons continuer de travailler ensemble en vue de réussir, à Rio et au-delà.

Chacune de ces questions est importante et je tiens, encore une fois, à féliciter les membres de l'OEA pour le travail accompli au cours de la dernière année. Mais, en dépit de tous les progrès réalisés, nous avons subi un certain nombre de revers décevants qui portent ombrage à la raison-d'être même de l'Organisation.

Il y a un an, à Santiago, nous rendions hommage à un événement remarquable qui marquait un point tournant dans l'histoire de l'OEA: 34 gouvernements membres de l'Organisation assistaient à la XXI° Assemblée générale et tous - sans exception - avaient été élus de façon démocratique.

Même si cet événement marquant n'était pas à l'ordre du jour en tant que tel, il n'est pas passé inaperçu. En notre qualité de membres de l'OEA, nous partageons des valeurs communes, consacrées par la Charte de Bogota, en ce qui a trait à la paix, à la justice et à la démocratie représentative.

Nous nous retrouvons aujourd'hui, ébranlés par des événements qui laissent présager un retour en arrière, mais résolus à maintenir la démocratie dans cette partie du globe. Il faut, dans le cadre de cette réunion, concentrer nos efforts sur la démocratie qu'il ne faut pas tenir pour acquise et qui fait partie intégrante de l'avenir des Amériques. Notre Charte nous a donné le mandat de défendre la démocratie, ce qu'a confirmé l'engagement pris à Santiago.

En Haïti, le gouvernement est illégitime et dépourvu de chef. Au Pérou, il y a un chef mais son gouvernement n'est pas légitime. Aucune des deux formules n'est acceptable; dans les deux cas, il faut rétablir la démocratie.

Si l'OEA se résignait à accepter ce type de régime et si nos résolutions de Santiago n'étaient qu'une profession de foi factice, nous excuserions et même peut-être encouragerions ceux qui menacent ou bafouent le principe de la démocratie.

Le Canada est déterminé à ne pas laisser se poursuivre indéfiniment l'impasse en Haïti. Le régime illégitime en place dans ce pays a fait échouer tous les efforts entrepris pour restituer la démocratie au peuple haïtien. Le Canada continuera d'imposer des sanctions, comme il a été convenu par tous les membres en octobre dernier.

En même temps, nous reconnaissons que le peuple haïtien vit des moments très pénibles en cette période de crise constitutionnelle. Le Canada continuera donc, conformément aux résolutions 1/91 et

2/91, à fournir de l'aide alimentaire et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Nous venons d'octroyer un montant supplémentaire de 5 millions de dollars à cet effet, ce qui porte la contribution du Canada en aide humanitaire, depuis le coup d'État, à 7,5 millions de dollars. J'encourage tous les gouvernements à contribuer à alléger les souffrances du peuple haïtien.

Au Pérou, deux missions de l'OEA ont rencontré des représentants de tous les courants démocratiques de la scène politique. Je me suis réjouie de ce que le Canada ait pu y participer. Et nos efforts ont bien été couronnés de succès, puisque le président Fujimori s'est senti obligé de comparaître devant nous.

Je suis déçue de son manque persistant de souplesse, mais le fait qu'il ait accédé à notre demande de mise en place d'une assemblée constituante élue me semble encourageant.

Nous devons continuer à faire pression sur le gouvernement du Pérou pour un retour rapide et complet de la démocratie. Et nous ne devons pas avoir peur de prendre d'autres mesures s'il le faut.

Il incombe aux Péruviens de retrouver la voie de la démocratie. Mais, si leurs dirigeants leur proposent des moyens irréguliers d'y parvenir, nous ne devons pas les sanctionner.

Le Canada refusera d'accorder le même niveau d'aide économique à un régime qui prive son peuple de démocratie. L'aide humanitaire se poursuivra, mais l'appui direct apporté au gouvernement sera suspendu jusqu'à ce que la démocratie soit entièrement restaurée. Nous n'entretiendrons pas les relations habituelles avec ce président.

Le Canada a appuyé les efforts de l'OEA pour rétablir la démocratie constitutionnelle en adoptant une attitude ferme, que certains qualifieraient même d'intransigeante, non pas parce que nous souhaitons imposer une forme ou un modèle particulier de démocratie à un État membre. Une telle démarche ne constitue pas une solution durable. Nous savons parfaitement bien qu'il n'existe pas de modèle universel de démocratie pouvant être appliqué d'un pays à l'autre.

Des représentants de régimes présidentiels et parlementaires, de systèmes fédéraux et unitaires, dotés de mécanismes officiels et officieux de dialogue national, sont ici, dans cette salle.

Il n'y a pas deux systèmes identiques. Chacun a bien servi sa population et a connu des difficultés.

Mais, bien que les systèmes démocratiques soient parfois lents, inefficaces et une source de frustrations, l'histoire a démontré que les systèmes non démocratiques sont bien pires.

Ce qui ne peut changer, ce sont les composantes fondamentales de la démocratie, dont certaines sont tangibles et bien définies : un système judiciaire indépendant et crédible, des libertés fondamentales telles que la liberté d'expression et d'association, le respect des droits de la personne, l'égalité de la femme, la règle de droit et des organismes d'application de la loi honnêtes et fiables.

Il faut aussi une «culture» démocratique qui comprend la tolérance, la confiance et le respect de la personne. Cette culture doit être présente dans tous les rouages de la société.

Nombre de personnes ont affirmé qu'une véritable démocratie ne peut exister sans développement économique. Il y a là un élément de vérité.

Mais, il est aussi possible de soutenir qu'un véritable développement économique est impossible - du moins à long terme - sans la participation des populations, tant des hommes que des femmes, pour assurer une répartition équitable des efforts et des gains économiques.

C'était le but visé par le Canada lorsqu'il a proposé, en 1990, de créer une Unité pour la promotion de la démocratie (UPD). Nous étions très heureux, en 1991, lorsque l'assemblée a adopté une résolution confirmant le mandat de l'Unité.

L'Unité devait soutenir les efforts des pays en vue de consolider les gains démocratiques. Elle ne ferait pas la promotion d'une forme particulière de démocratie, mais consoliderait celles qui étaient déjà en place. L'Unité travaillerait en collaboration avec les gouvernements pour affermir les assises, les institutions et les attitudes qui permettent à la démocratie de s'épanouir. Des élections périodiques ne constituent pas, à elles seules, la démocratie, pas plus que la surveillance du déroulement des élections ne garantit, à elle seule, l'avancement de la démocratie.

L'Unité pourrait, avec le temps, assurer la sécurité de tous les gouvernements démocratiquement élus. Elle ne serait une menace pour personne sauf peut-être les dictateurs en puissance.

Le Canada, qui croit en la nécessité de cette Unité - ce que les événements des 10 derniers mois ont sûrement démontré -, est déçu de l'absence de progrès dans sa mise en oeuvre.

Nous croyons que le programme d'aide élaboré et approuvé l'an dernier par le Conseil permanent est valable. Nous sommes aussi

convaincus que l'Unité doit avoir son directeur général et un budget raisonnable pour lui permettre de réaliser son programme.

Nous espérions que l'évolution des priorités, priorités qui devraient certainement changer, aurait permis d'y affecter des fonds prévus pour d'autres activités moins urgentes.

Nous pensons notamment à l'Organisation interaméricaine de défense. Il semble en outre y avoir un consensus selon lequel le rôle et le mandat de l'Organisation devraient être revus en fonction de l'évolution des problèmes de sécurité dans la période de l'aprèsquerre froide. Lorsque la principale menace à la démocratie est d'origine militaire, l'OEA devrait certainement réaffecter des fonds prévus pour des activités militaires à des activités démocratiques.

J'invite le Secrétaire général à examiner attentivement cette question.

Le Canada fera sa part. Nous appuyons présentement l'Association pour la démocratie et le développement dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir la démocratie et le développement en Amérique centrale. Nous fournirons en outre à l'Unité une assistance technique et financière directe. Il me fait plaisir d'annoncer aujourd'hui que le Canada affectera une somme supplémentaire de 1 million de dollars directement à l'Unité pour lui permettre d'entreprendre le plan de travail approuvé l'an dernier.

Le besoin ne fait aucun doute et l'objectif est incontestable. Cette question devrait, selon moi, être la priorité de l'OEA.

Monsieur le président, les gestes que nous posons à la défense de la démocratie et en conformité avec la Charte constituent la norme selon laquelle nous serons jugés. Cette question déterminera si l'OEA est une institution viable, qui a un rôle évident à jouer au sein des Amériques.

Le Canada a appuyé la Déclaration de Santiago parce qu'elle semblait offrir une possibilité de soutenir les traditions et les idéaux démocratiques par le biais des institutions de l'OEA. Il s'agit de notre patrimoine et de notre objectif communs, de même que de notre responsabilité collective.

Je ne doute pas qu'en dépit des obstacles, la démocratie progressera dans les Amériques et que nous pourrons assurer, à tous les peuples qui y vivent un avenir de paix et de justice.

Je vous remercie.